



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,
concernant les interventions de la SAR/Protection civile
- Bruxelles, le 7 juillet 2021 -**

Madame la Ministre,

Récemment, une personne a été emportée par une crue suite à des intempéries. Pendant plusieurs jours, l'individu a été recherché par la police et la Protection civile. Malheureusement, le corps de la personne a été retrouvé sans vie. Mais il a été retrouvé grâce à l'unité spécialisée dans la recherche de la Protection civile.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- En 2020, combien de fois l'unité SAR de la Protection civile a dû intervenir dans la recherche de personnes disparues ? Dans combien de cas, la personne disparue a pu être retrouvée ? vivante/ sans vie ?
- Disposez-vous également du nombre de missions lors desquelles les recherches n'ont pas abouties ?
- À partir de quel moment les recherches d'une personne disparue ne sont plus poursuivies ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse de la ministre :

L'honorable Membre trouvera ci-après la réponse aux questions posées.

Il n'y a pas une unité SAR proprement dite à la Protection civile. Dans le jargon de la Protection civile, il y a quatre « clusters », dont un dénommé « Search And Rescue » ou SAR. Il regroupe les moyens, en hommes et en matériel, pouvant être engagés pour secourir des personnes en (grande) difficulté, voire en situation de détresse.

Ces moyens sont donc très diversifiés et mobilisables dans plusieurs types d'environnement : sur route, en pleine nature, en ville, sur l'eau, sous l'eau, à la suite d'effondrements ou de tremblements de terre, etc.

Afin de mener à bien les différents types d'interventions SAR, la Protection civile dispose d'un matériel spécialisé et de personnel formé à son utilisation :

- des maîtres-chiens et leur chien (Rescue Dog Belgium), qui sont intervenus à trois reprises en 2020 pour la recherche de personnes disparues ;
- du personnel pouvant effectuer des battues, qui a été mobilisé huit fois en 2020 pour la recherche de personnes disparues ;
- une équipe de plongeurs, qui est sortie 38 fois pour la recherche d'une personne en 2020, dans dix cas, la personne a été retrouvée.
- une équipe USAR (Urban Search And Rescue), qui a mené 12 missions de recherche de personnes disparues ou de victimes en 2020 ;
- une équipe FRUB (Flood Rescue Using Boat), elle n'est active dans le domaine de la recherche des personnes disparues que depuis cette année, précédemment elle se concentrait sur le sauvetage de personnes lors d'inondation.

Tous disposent d'équipements adaptés à leur spécialité respective, tels que des bateaux, des caméras télescopiques, du matériel d'étayage, etc.

Des engins de chantier (grues, pelleteuses, etc.) peuvent parfois être utilisés lors de la recherche de personnes disparues.

Les drones de la Protection civile peuvent aussi être déployés pour ce type d'opération, ils l'ont été six fois en 2020.

C'est exclusivement à la demande de la Police fédérale que la Protection civile lui apporte son soutien lors de la recherche de personnes portées disparues. C'est toujours la Police fédérale qui décide de l'activation et de la clôture d'une mission de ce type.

La Protection civile ne dispose donc pas de chiffres globaux concernant l'aboutissement des missions de recherche de personnes portées disparues. Les recherches des plongeurs, vu leurs circonstances et le milieu dans lequel elles ont lieu, sont orientées vers la recherche de dépouilles mortelles.

Chaque disparition est unique. Les recherches en vue de retrouver la personne disparue seront spécifiques en fonction du profil particulier de la personne disparue mais aussi des circonstances (temps et lieu) dans lesquelles la disparition s'est produite.

Certains devoirs d'enquête et de recherche peuvent parfois prendre des semaines ou des mois avant de s'achever et parfois cela peut prendre fin après quelques heures ou quelques jours à peine.

Un dossier n'est de toute façon jamais clôturé définitivement tant que la personne disparue n'est pas retrouvée, car à tout moment une nouvelle information peut relancer l'enquête et les recherches.